

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) DOCTORANT(E)**

Novembre 2025

1. CONTEXTE

L'Indice Mondial de l'Innovation établit un classement annuel des pays selon leur capacité et leur réussite en matière d'innovation. Ce classement indique depuis des décennies une faible présence de l'Afrique parmi les économies les plus innovantes au monde. Cette situation pourrait se justifier par plusieurs raisons au nombre desquelles figurent entre autres les faibles performances enregistrées par les Etats africains dans les différents critères d'évaluation utilisés par l'Indice mondial de l'Innovation dont la production scientifique. Ainsi, les Etats de l'espace de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) à l'image des autres pays du continent contribuent très faiblement à la production scientifique d'une manière générale et à celle relative à la propriété intellectuelle en particulier.

Fort de ce constat, plusieurs initiatives sont développées en vue d'accroître substantiellement la contribution de l'Afrique francophone à la production scientifique mondiale dans le domaine de la propriété intellectuelle. A cet effet, il a été développé à l'initiative de l'INPI et officialisée le 2 octobre 2024, l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle qui constitue un réseau stratégique qui fédère les acteurs majeurs de la propriété intellectuelle dans l'espace francophone, favorisant le partage d'expertise et de ressources francophones en matière de propriété intellectuelle à l'échelle internationale notamment par le biais d'un site internet dédié permettant de mutualiser ces ressources. Elle a vocation à rassembler les offices de propriété industrielle ou intellectuelle des États relevant de la Francophonie, mais également leurs partenaires clés, comme les universités, les centres de formation d'excellence, ainsi que les professionnels de la propriété intellectuelle.

L'Alliance compte à ce jour l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OAPI, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle en Tunisie (INNORPI), l'Office de la propriété industrielle de Monaco (MCIPO), ainsi que le Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA).

Parmi les acteurs universitaires, on compte l'Agence universitaire de la Francophonie et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI). Le CEIPI contribue aux travaux de cette alliance notamment en élaborant et développant la revue francophone de la propriété intellectuelle (RFPI), créée en 2015, et en élaborant des formations à destination des professionnels francophones. Les articles de la RFPI sont rédigés par des praticiens et des universitaires francophones, spécialisés en droit de la propriété intellectuelle.

Ainsi, en vue d'accroître la contribution de l'Afrique en général et de l'espace OAPI en particulier à la production scientifique en matière de propriété intellectuelle, l'OAPI en partenariat avec l'INPI, le CEIPI et l'OMPI lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) doctorant(e).

Le/la candidat(e) recruté(e), en plus de l'animation d'une revue dédiée à la propriété intellectuelle, conduira une recherche doctorale sur une période de trois (03) ans devant porter sur une des trois thématiques ci-dessous indiquées :

Thème 1 : La pluralité des offices de propriété industrielle en Afrique ;

Thème 2 : La circulation des décisions de justice dans l'espace OAPI ;

Thème 3 : Le droit moral et le temps.

2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif global recherché est d'accroître dans l'espace OAPI la production et la diffusion scientifique en matière de propriété intellectuelle et dans les domaines connexes.

3. MISSIONS PRINCIPALES

Les principales missions qui seront assignées au/à la futur(e) doctorant(e) sont :

a) Recherche

- Conduire une recherche doctorale en lien avec un des thèmes ci-dessus indiqués ;
- Produire des publications scientifiques ;
- Soutenir une thèse.

Le/la candidat(e) effectuera sa recherche au sein du Laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (LR CEIPI), de l'Université de Strasbourg (France), sous la direction d'un enseignant-chercheur du CEIPI et la codirection d'un enseignant-chercheur de l'espace OAPI et sera inscrit(e) auprès de l'Ecole doctorale des sciences juridiques ED 101.

b) Coordonner et animer la Revue francophone de la propriété intellectuelle

Il est attendu du/de la futur(e) doctorant(e) l'accomplissement des missions suivantes :

- **La coordination éditoriale** : planification et gestion du calendrier éditorial, sélection et gestion des contributeurs, suivi des soumissions ;
 - **L'animation du comité scientifique et éditorial** : gestion du comité scientifique, veille sur la qualité des publications, accompagnement des auteurs ;
 - **Le développement et la visibilité de la revue** : promotion de la revue en particulier *via* le site de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, partenariats et collaborations, veille stratégique, gestion des relations externes et communication ; suivi de la performance et des retombées, évaluation de l'impact de la revue ; rédiger des rapports réguliers sur l'évolution de la revue (nombre d'abonnés, impact des articles, qualité des contributions) et proposer des actions d'amélioration continue.
- c) **Contribuer selon les besoins à l'organisation de colloques scientifiques s'inscrivant dans les projets de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle.**

Il est attendu du/de la futur(e) doctorant(e) sa contribution dans l'organisation de certains des colloques ou séminaires mis en place dans le cadre de l'Alliance francophone.

A cette fin, la futur(e) doctorant(e) apportera son aide dans la programmation des événements s'inscrivant dans ce cadre (thématique des événements, articulation des tables rondes, choix des intervenants...) ainsi que la préparation des éléments permettant de relayer ces événements sur le site dédié de l'Alliance.

4. CONDITION D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles à cette offre, les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre ressortissant(e)s d'un des Etats membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- Etre titulaires d'un diplôme de niveau Master 2 en droit privé (moyenne minimale de 14/20 obtenue pour le mémoire), en droit de la propriété intellectuelle ou tout autre diplôme équivalent en rapport avec les thématiques de recherche ci-dessus énumérés ;
- Satisfaire aux conditions d'admissibilité de l'Ecole doctorale de droit ED 101 de l'Université de Strasbourg : <http://ed.droit.unistra.fr/1ere-inscription-en-doctorat/titulaires-dun-diplome-etranger/> ;
- Etre disponible et prêt(e) à conduire à temps plein la recherche doctorale ;
- Avoir une grande disponibilité et accepter d'être mobile ;
- Avoir d'excellentes compétences communicationnelles et rédactionnelles ;
- Etre capable de rédiger et de publier des articles scientifiques ;
- Français bilingue, avec un excellent rédactionnel ; Anglais courant serait un plus ;
- Intérêt manifeste à rejoindre et à prendre part à l'animation d'une revue scientifique ;
- Avoir une expérience dans l'animation d'une revue scientifique constitue un atout.

5. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une description du projet de recherche (sur 10 pages) couvrant un des trois (03) thèmes présentant la problématique, les objectifs, la méthodologie envisagée et la contribution attendue de la recherche ;
- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat explique son intérêt pour le sujet de thèse ainsi que ses objectifs professionnels ;
- Un curriculum vitae actualisé ;
- Deux lettres de recommandations ;
- Un mémoire de recherche préparé dans le cadre du Master ou tout autre écrit qui démontre l'aptitude à la recherche ;
- Les preuves des diplômes ou attestations ;
- Une copie du certificat de nationalité.

Le dossier complet, ainsi que toute demande de renseignements, sera envoyé par email à : mahamadi.tassembedo@oapi.int et dg-ceipi@ceipi.edu (copie asandulesei@ceipi.edu) au plus tard le **4 janvier 2026**.

6. MODALITES DE LA THESE

- Durée : 03 ans
- Financement : OMPI
- Ecole doctorale : CEIPI, Université de Strasbourg (ED des sciences juridiques ED 101) France.

7. PROCEDURE DE SELECTION

Le/a candidat(e) sélectionné(e) sera ensuite soumis(e) au processus de contractualisation avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à leur principe et aura un contrat de « Service de consultant/prestataire individuel (ICS) ».

Un contrat ICS n'est pas un contrat de travail et n'est pas régi par le Statut et le Règlement du personnel de l'OMPI. Il s'agit d'un contrat de prestataire indépendant, qui ne donne pas droit au paiement des congés payés et des congés maladie, à l'assurance maladie ni aux prestations de retraite du personnel.

Il appartiendra au/à la candidat(e) retenu(e) de se déclarer auprès de l'administration compétente de son pays de résidence pour s'acquitter de ses obligations (impôt sur le revenu et cotisations sociales).